



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Moselle

Question écrite n° 1706

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de la défense que jusqu'en 1870 la ville de Metz disposait d'une école d'artillerie. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager le rétablissement de l'école d'artillerie à Metz.

Texte de la réponse

Reponse. - Le site de Draguignan a été retenu pour accueillir, en 1976, l'école d'artillerie, implantée jusqu'alors à Chalons-sur-Marne, en raison de la proximité du camp de Canjuers d'une superficie totale de 35 000 hectares. L'existence d'un terrain de manœuvre suffisamment vaste et d'un champ de tir adaptés à l'artillerie a permis le regroupement en 1983 des écoles d'artillerie sol-sol et sol-air, induisant ainsi des économies importantes de fonctionnement. Le déroulement de l'instruction y est favorisé par l'absence de brouillard et une très bonne luminosité. Les investissements réalisés à Draguignan et les effectifs concernés tant au niveau de l'école que des trois régiments de soutien ne permettent pas d'envisager le retour de l'école d'artillerie à Metz.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1706

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2343